

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la  
Simplification administrative du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

---

4 JANVIER 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 JANVIER 2016 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Olivier Destrebecq à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Évolution du dossier relatif au crowdfunding».....	3
1.2	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Transfert d'agents du Ministère de la Communauté française à la Région wallonne».....	4
1.3	Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Désignation des mandataires» .....	5

**Présidence de M. Olivier Destrebecq, président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14 h.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

*(M. Philippe Knaepen prend la présidence)*

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Olivier Destrebecq à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Évolution du dossier relatif au crowdfunding»

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Monsieur le Ministre, étant un homme de parole, je reviens vers vous pour faire le suivi d’une de mes questions sur le *crowdfunding* et son application par un pouvoir public, à savoir la province de Liège.

Avez-vous pris contact avec cette dernière afin d’obtenir des informations qui – je n’en doute pas – seront intéressantes quant aux conséquences, pour les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l’application de la résolution adoptée le 19 octobre? Quels sont les résultats de vos contacts? Pouvez-vous nous en dire plus sur le schéma adopté par la province pour recourir au *crowdfunding*?

Quelles suites concrètes avez-vous déjà données à la résolution? À défaut, quand peut-on espérer ces premières suites concrètes? Le cadre global des initiatives soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de *crowdfunding* a-t-il été déterminé? Si tel n’est pas le cas, quand pouvons-nous espérer en prendre connaissance?

Comme vous le savez, ce sujet me passionne. J’attends beaucoup du *crowdfunding* et je suis persuadé que vous avez beaucoup d’éléments à nous communiquer sur ce sujet d’importance.

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – La question qui m’est posée comprend deux volets.

Le premier a trait à la collaboration entre la province de Liège et la plateforme *Crowd’in* en matière de financement participatif afin de soutenir des projets culturels. Je confirme que des contacts ont été pris avec la province de Liège au sujet de cette collaboration, plus précisément avec le député provincial Paul-Émile Mottard qui a lancé l’initiative à laquelle la question se réfère. Les agendas des responsables de cette initiative étant particulièrement chargés en fin d’année

2015, j’ai proposé qu’une rencontre puisse avoir lieu à Liège ou à mon cabinet au début de 2016 afin d’examiner l’intérêt d’une telle initiative et son éventuelle application à des projets soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai pas d’informer les membres de la commission des résultats de cet examen sur place. M. Mottard m’a indiqué ce matin, lors du bureau du parti, que nous allions nous voir rapidement pour traiter de ce sujet. Il est lui-même sensibilisé et intéressé par une telle rencontre.

L’autre point de la question concerne la résolution du 19 octobre 2015 relative au soutien et au développement du financement participatif non spéculatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les demandes adressées au gouvernement dans cette résolution ont été suivies d’initiatives diverses ou feront, à brève échéance, l’objet d’un suivi.

En vue d’accompagner et de soutenir la dynamique du *crowdfunding*, j’ai transmis le texte de la résolution à l’administration et à mes collègues du gouvernement. Une réunion rassemblant des responsables de l’administration et des représentants des ministres du gouvernement de la Fédération aura lieu en mon cabinet ce jeudi 7 janvier afin d’examiner les dispositions pouvant être prises pour épauler le financement participatif non spéculatif dans les domaines de compétences de la Fédération.

Des contacts ont été pris avec les acteurs de terrain. Ainsi, une réunion est prévue demain avec des membres de mon cabinet et des responsables du réseau Financité afin d’examiner, en particulier sur la base de l’expérience de cet organisme, les modalités de la création d’un cadre permettant d’agréer et/ou de labelliser des opérateurs actifs en matière de financement participatif.

Concernant l’attention particulière que la résolution demande pour le développement du financement participatif vers de nouveaux secteurs, qui concernent notamment plus particulièrement les femmes, je propose de collaborer sur ce point avec ma collègue Isabelle Simonis et de confier l’étude de cette question à l’administration.

Des contacts ont été pris avec des responsables du Fonds ST’ART, en vue d’examiner le rôle qu’il peut jouer dans le domaine du financement participatif. Une rencontre entre des membres de mon cabinet et des responsables du Fonds devrait avoir lieu mi-janvier.

La question de la collaboration avec le gouvernement de la Région wallonne et avec le gouvernement fédéral sera abordée lors de la réunion programmée à mon cabinet le 7 janvier prochain et les modalités d’une collaboration possible avec la ou les Région(s) seront traitées à cette occasion.

Afin d’assurer le suivi concret de la résolution, il sera proposé, dans le cadre de cette même réunion, que l’administration désigne une personne de référence chargée du *crowdfunding*.

Celle-ci serait chargée de faire rapport périodiquement sur les bénéficiaires potentiels et sur l'évaluation des initiatives prises ou à prendre en vue de promouvoir le financement participatif non spéculatif. En outre, il sera aussi proposé à cette occasion de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants de l'administration et des cabinets en vue d'assurer le suivi de la résolution.

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Je me réjouis, Monsieur le Ministre, des projets que vous annoncez et dont vous avez, de surcroît, déjà planifié la mise en œuvre. Cependant, il ne faut pas pour autant verser dans l'euphorie: ce n'est pas parce que des rendez-vous sont pris qu'ils aboutiront forcément à des résultats concrets.

Je vous remercie en tout cas de l'intérêt que vous manifestez pour le sujet et, surtout, de l'attention que vous portez au suivi de ce dossier extrêmement important pour les structures, les outils, les instances et la Fédération. Vous connaissez parfaitement le contexte dans lequel le Mouvement réformateur souhaite inscrire ce *crowdfunding* et vous l'avez d'ailleurs rappelé à bon escient dans l'introduction de votre réponse.

Je ne manquerai pas, au besoin, de revenir vers vous afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier.

*(M. Olivier Destrebecq, président, reprend la présidence)*

## 1.2 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Transfert d'agents du Ministère de la Communauté française à la Région wallonne»

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Dans le cadre des accords de la Sainte-Émilie, une partie des compétences en matière de santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont transférées à la Région wallonne et à la COCOF. Ce transfert de compétences s'accompagne également d'un transfert de personnel. La Région et la COCOF doivent remettre un avis conforme sur le projet d'arrêté relatif au transfert de ces membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 3 décembre dernier, le gouvernement wallon a remis un avis défavorable sur le projet d'arrêté. Monsieur le Ministre, quelles sont les raisons du rejet de ce dernier? À quelle échéance pensez-vous l'adopter? Combien de personnes sont-elles concernées par ce transfert? En attendant l'adoption de ce texte, que deviennent ces personnes? Travaillent-elles toujours pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et, le cas échéant, dans quelle matière? S'agit-il de la matière transférée? La COCOF a-t-elle déjà remis son avis et,

dans l'affirmative, quelle en est la teneur? Quels sont les arrêtés qui doivent encore être pris pour mettre en œuvre les accords de la Sainte-Émilie?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Vous m'interrogez sur l'état d'avancement des transferts prévus par les accords de la Sainte-Émilie et, plus particulièrement, sur le transfert du personnel affecté à l'exercice des compétences de santé.

Le gouvernement a adopté, en première lecture, des projets d'arrêtés transférant ce personnel vers la Région wallonne, la Commission communautaire française et l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Ces projets ont ensuite été soumis à l'avis de ces entités. Le gouvernement wallon a rendu dans un premier temps un avis défavorable sur le projet au motif que les emplois qui avaient été déclarés vacants dans le cadre du transfert n'avaient pas tous été pourvus. Je rappelle que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2015 fixant les modalités de transfert organise un transfert sur une base volontaire. Concrètement, 23 emplois ont été déclarés vacants dans les services du gouvernement wallon et ont été proposés aux membres du personnel du ministère de la Communauté française. À la suite de l'appel aux candidats, seuls 17 emplois ont pu être pourvus.

Des contacts ont rapidement été pris avec le gouvernement wallon en vue de ne pas retarder le transfert. À l'issue de ces contacts, le gouvernement de la Communauté française s'est engagé à procéder à un nouvel appel aux candidats en 2016 pour transférer à la Région wallonne le nombre d'équivalents temps plein qui était initialement prévu, soit six. À la suite de cet engagement, le gouvernement wallon et le Collège de la Commission communautaire française ont remis un avis favorable sur les projets d'arrêtés lors de leurs séances respectives du 10 décembre 2015. Le 16 décembre 2015, le gouvernement de la Communauté française a adopté, en dernière lecture, les arrêtés de transfert du personnel.

S'agissant de l'engagement pris par le gouvernement de la Communauté française de procéder à un nouvel appel aux candidats en 2016 pour les services du gouvernement wallon, je signale que l'exécution des accords de la Sainte-Émilie ne sera finalisée qu'au début de cette année. Néanmoins, les décisions que nous avons prises en concertation avec nos homologues wallons et bruxellois permettront d'assurer la continuité du service dans l'intervalle.

**M. Philippe Knaepen (MR).** – J'ai bien compris que dix-sept emplois sur vingt-trois ont été transférés. Que font les personnes qui ne sont pas parties? Ont-elles été reclassées?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Elles se trouvent toujours dans notre

administration car elles ne voulaient pas partir, mais elles vont être réorientées vers d'autres services. On lancera un nouvel appel sur la base d'un profil de fonctions et je suis persuadé que des candidats se présenteront. Peut-être nos services étaient-ils trop stricts dans la définition des profils.

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Nous vous interrogerons dans le courant de ce trimestre pour connaître la suite de cet appel à candidatures.

### **1.3 Question de M. Philippe Knaepen à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée « Désignation des mandataires »**

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Le 6 octobre dernier, un appel à candidatures est paru au *Moniteur belge* pour les mandats non encore pourvus, essentiellement des mandats de rang 15, dont celui d'administrateur général adjoint de WBI. Les candidatures devaient être rentrées pour le 3 novembre au plus tard.

Monsieur le Ministre, près de six semaines après ce délai, où en est-on dans le traitement de ces candidatures? Avez-vous reçu suffisamment de candidatures pour pourvoir aux différents emplois encore à attribuer? Quand les mandataires pourront-ils entrer en fonction? Pour les organismes communs avec la Région wallonne, comme WBI, comment s'opère la sélection des mandataires? Une procédure spécifique est-elle mise en place? Une concertation avec la Région a-t-elle lieu? Les délais d'entrée en fonction seront-ils les mêmes que pour les autres mandataires?

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Vous m'interrogez sur l'avancée du trai-

tement des dossiers de désignation des mandataires. Étant donné la complexité du dossier et au vu du nombre de postes vacants et de candidatures reçues, le traitement de ces dernières est toujours en cours.

Par rapport au nombre suffisant de candidatures reçues pour le pourvoi de l'ensemble des postes, je peux vous dire que 24 personnes ont postulé aux 20 postes déclarés vacants. Nous avons reçu 44 candidatures recevables au total, soit en moyenne 2,2 candidatures par poste, avec un minimum d'une candidature et un maximum de 7 candidatures par poste.

Les mandataires lauréats, à la suite de l'analyse des candidatures, devraient normalement entrer en fonction dans le courant de cette année.

En ce qui concerne les organismes communs avec la Région wallonne, comme WBI, la sélection des mandataires s'opère bien en concertation.

Si le traitement des dossiers communs avec la Région s'avère plus rapide que pour l'ensemble des autres dossiers, nous ne mettrons pas la Région wallonne en difficulté. De ce fait, nous ne retarderons pas l'entrée en fonction de ces mandataires communs.

**M. Philippe Knaepen (MR).** – Je retiens qu'en 2016, tous les postes seront pourvus.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

Il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous une rentrée remplie de joie, de bonheur et de plaisir.

La prochaine réunion aura lieu le 18 janvier prochain tandis que celle du 1<sup>er</sup> février sera consacrée à la dette.

*L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 15.*